



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

POUR LA SELECTION DE TRENTE-CINQ (35) UNITES DE PRODUCTION DEVANT BENEFICIER DE L'APPUI DU PROJET OSSP-CMR DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION AU SAGO 2026 ET A PROMOTE 2026

1. Contexte et justification

Le Coordonnateur National du Projet « Opération de Soutien au Secteur Privé Camerounais affecté par la pandémie de la COVID-19 » (OSSP-CMR) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la sélection de trente-cinq (35) unités de production devant bénéficier d'un accompagnement pour leur participation :

- à la 15^e édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO 2026), prévue du **06 au 13 juin 2026 à l'esplanade de l'Hôtel de Ville de Yaoundé**, pour quinze (15) unités de production ;
- à la 10^e édition du Salon International de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat de Yaoundé (PROMOTE 2026), prévue du **12 au 21 juin 2026 au Palais des Congrès de Yaoundé**, pour vingt (20) unités de production.

Ces événements constituent des plateformes stratégiques de promotion du « Made in Cameroon », de mise en relation d'affaires, de prospection commerciale et de valorisation des savoir-faire locaux.

2. Objectif de l'appel

Le présent appel vise à identifier et sélectionner des unités de production camerounaises à fort potentiel afin de :

- renforcer la visibilité et la promotion des produits locaux ;
- améliorer les opportunités de commercialisation des produits des bénéficiaires ;
- promouvoir la consommation locale et le label « Made in Cameroon » ;
- soutenir les efforts de structuration et de professionnalisation des unités de production bénéficiaires.

3. Structures cibles

Le présent AMI est ouvert aux :

- Très Petites Entreprises (TPE) ;
- Petites et Entreprises (PE) ;
- Coopératives ;
- Entreprises artisanales ;
- Start-ups disposant d'unités de production opérationnelles.

Les structures candidates doivent exercer principalement dans les secteurs suivants :

- agriculture ;
- élevage ;
- pêche ;
- agroalimentaire ;





- transformation du bois ;
- numérique.

4. Conditions d'éligibilité

Les structures candidates doivent remplir les conditions ci-après :

- être légalement constituées et exercer leurs activités dans les régions d'intervention du Projet OSSP-CMR, notamment : Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord-Ouest, Ouest et Sud-Ouest ;
- disposer d'une unité de production fonctionnelle ;
- exercer dans l'un des secteurs d'activités ciblés par le Projet ;
- proposer des produits fabriqués, transformés ou valorisés localement ;
- s'engager à assurer une présence permanente sur le stand durant toute la durée de l'évènement concerné.

Une attention particulière sera accordée :

- aux entreprises dirigées par des femmes et/ou des jeunes ;
- aux structures innovantes ;
- aux unités engagées dans une démarche qualité, de normalisation ou de certification ;
- aux entreprises à fort potentiel de création d'emplois et de valeur ajoutée locale.

5. Appui accordé par le projet

Dans le cadre de cet accompagnement, le Projet OSSP-CMR prendra notamment en charge :

- l'espace d'exposition (stand aménagé) ;
- une table et deux (02) chaises par stand.

NB : Les autres charges, notamment celles liées au transport, à l'hébergement, à la restauration, à la logistique des produits ainsi qu'à la mobilisation du personnel, demeurent à la charge des bénéficiaires.

6. Dossiers de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une copie de l'acte de création ou de tout document justifiant l'existence légale de l'unité de production ;
- une brève présentation de l'entreprise, de ses activités et de ses produits ;
- un engagement signé du promoteur ou de la promotrice à assurer une présence permanente sur le stand durant toute la durée de l'évènement ;
- une attestation de conformité fiscale en cours de validité datant de moins de trois (03) mois ;
- une attestation d'immatriculation datant de moins de trois (03) mois ;
- des photos des produits à exposer ;
- des photos de l'unité de production ;
- un plan de localisation de l'unité de production.

7. Modalités de soumission des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être soumis exclusivement via le formulaire électronique disponible sur la plateforme numérique du Projet OSSP-CMR accessible à l'adresse suivante : www.ossps.cm.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **31 mai 2026 à 23h59**.

Toute candidature soumise après ce délai sera rejetée d'office sans possibilité de dérogation.

Les candidats sont invités à anticiper leur dépôt afin d'éviter tout incident technique ou indisponibilité de la plateforme.

Il appartient à chaque candidat de s'assurer que son dossier est :

- complet ;
- lisible ;
- conforme aux exigences du présent appel.

Tout dossier incomplet, non conforme ou comportant des informations erronées sera déclaré irrecevable.

8. Procédure de soumission

La soumission des candidatures s'effectue selon les étapes suivantes :

- (i) se connecter à la plateforme numérique du Projet OSSP-CMR ;
- (ii) renseigner l'ensemble des informations demandées dans le formulaire en ligne ;
- (iii) télécharger les pièces constitutives du dossier de candidature ;
- (iv) vérifier l'exactitude des informations fournies ;
- (v) valider définitivement la candidature avant la date et l'heure limites.

Le Projet OSSP-CMR décline toute responsabilité en cas d'échec de transmission lié :

- à une mauvaise manipulation ;
- à une connexion Internet insuffisante ;
- ou à un dépôt tardif du dossier.

9. Critères d'évaluation des candidatures

9.1. Critères éliminatoires

Sont éliminées d'office :

- les unités de production exerçant hors des régions d'intervention du Projet ;
- les unités de production n'exerçant pas dans les secteurs ciblés ;
- les candidatures ne disposant pas d'acte de création de leur unité de production ;
- les candidatures ne comportant pas d'attestation de conformité fiscale valide ;
- les candidatures ne comportant pas d'attestation d'immatriculation valide ;
- les dossiers incomplets ou non conformes.

9.2. Critères de notation

Les candidatures recevables seront évaluées sur une base de **vingt (20) points** répartis ainsi qu'il suit :

N°	Critères d'évaluation	Note
1.	Présentation de l'entreprise, de ses activités et engagement du promoteur ou de la promotrice	/5
2.	Qualité et présentation des produits à exposer	/5
3.	Visibilité et niveau d'organisation de l'unité de production	/5
4.	Clarté et précision du plan de localisation	/5

Échelle d'appréciation

- Pas satisfaisant : 0 point ;
- Peu satisfaisant : 1 point ;
- Satisfaisant : 2 à 4 points ;
- Très satisfaisant : 5 points.



Critères de départage en cas d'égalité

En cas d'égalité de notes, une priorité pourra être accordée :

- aux entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes ;
- aux structures présentant un fort potentiel de création d'emplois ;
- aux unités engagées dans une démarche qualité ou de certification.

10. Publication des résultats

La liste des bénéficiaires sélectionnés sera publiée :

- sur la plateforme numérique du Projet OSSP-CMR ;
- sur les canaux officiels de communication du Projet.

Elle pourra être communiquée directement aux bénéficiaires retenus.

11. Dispositions finales

Le Projet OSSP-CMR se réserve le droit :

- de procéder à toute vérification des informations fournies ;
- d'effectuer des visites de terrain si nécessaire ;
- de rejeter toute candidature comportant de fausses déclarations ;
- de modifier ou d'annuler le présent appel en cas de nécessité.

Fait à Yaoundé, le _____

